	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 janvier 2019</b>	<b>N° 2019-36</b>

Convocation du 18 janvier 2019

Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.


**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET  
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE  
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25  
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphane DELAUX à partir de 10h30  
M. Vincent FELTELLE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20  
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45  
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h10  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15  
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h00  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 janvier 2019</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale des Territoires  <b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest</b>	<b>N° 2019-36</b>

---

**Saint-Médard-en-Jalles - Avenue Blaise Pascal (de la rue du Général Niox à l'avenue du Lignan) - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 – Préambule**

L'avenue Blaise Pascal, entre la rue du Général Niox et l'avenue du Lignan (voir le plan de situation annexé) est située sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles. Représentant une entrée d'agglomération et sur la route du Porge, elle est caractérisée par une circulation importante et est classée en voie itinéraire intercommunal de niveau 2.

Ce quartier a connu une expansion de l'habitat pavillonnaire sur un axe emprunté par des flux de transit vers l'ouest de l'agglomération, avec des vitesses élevées du fait d'une ambiance peu urbaine (simples accotements en stabilisé). Par ailleurs, cette voie est dépourvue d'aménagements pour les piétons et cyclistes. Cette situation a conduit la commune de Saint-Médard-en-Jalles, en lien avec Bordeaux Métropole, à envisager une requalification complète de cette avenue, afin de remédier aux dysfonctionnements constatés : vitesses excessives, nuisances sonores liées aux camions notamment, absence de cheminement piétons continus et d'aménagements cyclables, présence de stationnement sauvage, absence d'un système d'assainissement pluvial continu, ainsi qu'une image globalement peu qualitative.

Le contrat de co-développement 2018-2020 prévoit dans un premier temps les études et les travaux d'assainissement. Les travaux de voirie seront réalisés ultérieurement.

**2 – Objectifs du projet**

L'avenue Blaise Pascal devra continuer à assurer son rôle d'itinéraire intercommunal, tant pour les véhicules automobiles que pour les cyclistes. Une ambiance plus urbaine devra être créée afin d'apaiser les vitesses. La sécurité des piétons et des cyclistes devra être améliorée. Les cheminements piétons devront être aménagés de façon à être conformes aux règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le cadre de vie des riverains devra être amélioré, notamment vis-à-vis des nuisances sonores, du traitement des eaux pluviales et du paysage. Les conditions de stationnement pour les voitures et les poids lourds devront être améliorées. L'aménagement devra autant que possible favoriser la biodiversité et réduire les îlots de chaleur.

### 3 – Ouverture et modalités de la concertation

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation associant les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

Cette concertation portera sur le projet de réaménagement de l'avenue Blaise Pascal au stade de l'étude préliminaire (qui définit notamment les fonctionnalités attendues et vérifie leur faisabilité) et sera clôturée avant la validation de cette dernière.

La procédure de concertation se déroulera selon les modalités minimales suivantes, mises en œuvre par la Métropole avec l'appui de la commune de Saint-Médard-en-Jalles :

- l'insertion d'une annonce dans un journal local au minimum 15 jours avant le lancement effectif de la concertation informant de la date de lancement et des modalités de la concertation,
- le dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public de ses locaux et d'un registre permettant de consigner les observations du public en mairie de Saint-Médard-en-Jalles, et dans les locaux de la Métropole (Pôle territorial Ouest, Direction du développement et de l'aménagement),
- la publication du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et la mise en place de pages dédiées permettant également de recueillir les avis et observations du public directement via ce site,
- la tenue d'une réunion publique de présentation d'un projet d'étude préliminaire qui sera annoncée sur le site de la participation de Bordeaux Métropole et par une annonce dans un journal local.

Le dossier consultable comprendra la présente délibération, ainsi qu'une notice explicative, un plan de situation et un projet d'étude préliminaire.

Ce dossier pourra, le cas échéant, être complété par des éléments complémentaires. Dans cette hypothèse, le public en sera avisé par une information sur le site de la participation de Bordeaux Métropole et par une annonce dans un journal local. Il en sera de même en cas de mise en place de modalités complémentaires, ou de modification des modalités initiales.

La date de clôture de la concertation sera communiquée au minimum sept jours avant la date de clôture par voie de presse (presse locale) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Le bilan de cette concertation sera arrêté par le Conseil Métropolitain à l'issue de cette concertation, conformément aux exigences de l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme. Il sera publié sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 103-2 et suivants et R103-1,

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le plan de situation annexé,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que Bordeaux Métropole, en association avec la commune, souhaite engager la requalification de l'avenue Blaise Pascal entre la rue du Général Niox et l'avenue du Lignan sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

**CONSIDERANT** qu'il est dès lors nécessaire d'organiser au préalable une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet de requalification et de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

## DECIDE

**Article 1 :** d'adopter en accord avec la commune les objectifs suivants du projet de requalification de l'avenue Blaise Pascal, entre la rue du général Niox et l'avenue du Lignan, sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles :

- apaiser la circulation automobile en créant une ambiance plus urbaine et réduire les nuisances sonores,
- proposer des cheminements pour les piétons et les cyclistes continus, sûrs et confortables,
- mettre en conformité les arrêts de bus avec la réglementation pour les personnes à mobilité réduite,
- proposer un nombre de places de stationnement adapté à la demande,
- mettre en place un réseau d'assainissement pluvial,
- embellir le site, favoriser la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur en plantant des arbres, et en créant des espaces verts.

**Article 2 :** d'ouvrir une concertation portant sur le projet de requalification de l'avenue Blaise Pascal, entre la rue du Général Niox et l'avenue du Lignan.

**Article 3 :** d'approuver les modalités de la concertation décrites au paragraphe 3 du rapport de présentation, intitulé « Ouverture et modalités de la concertation ».

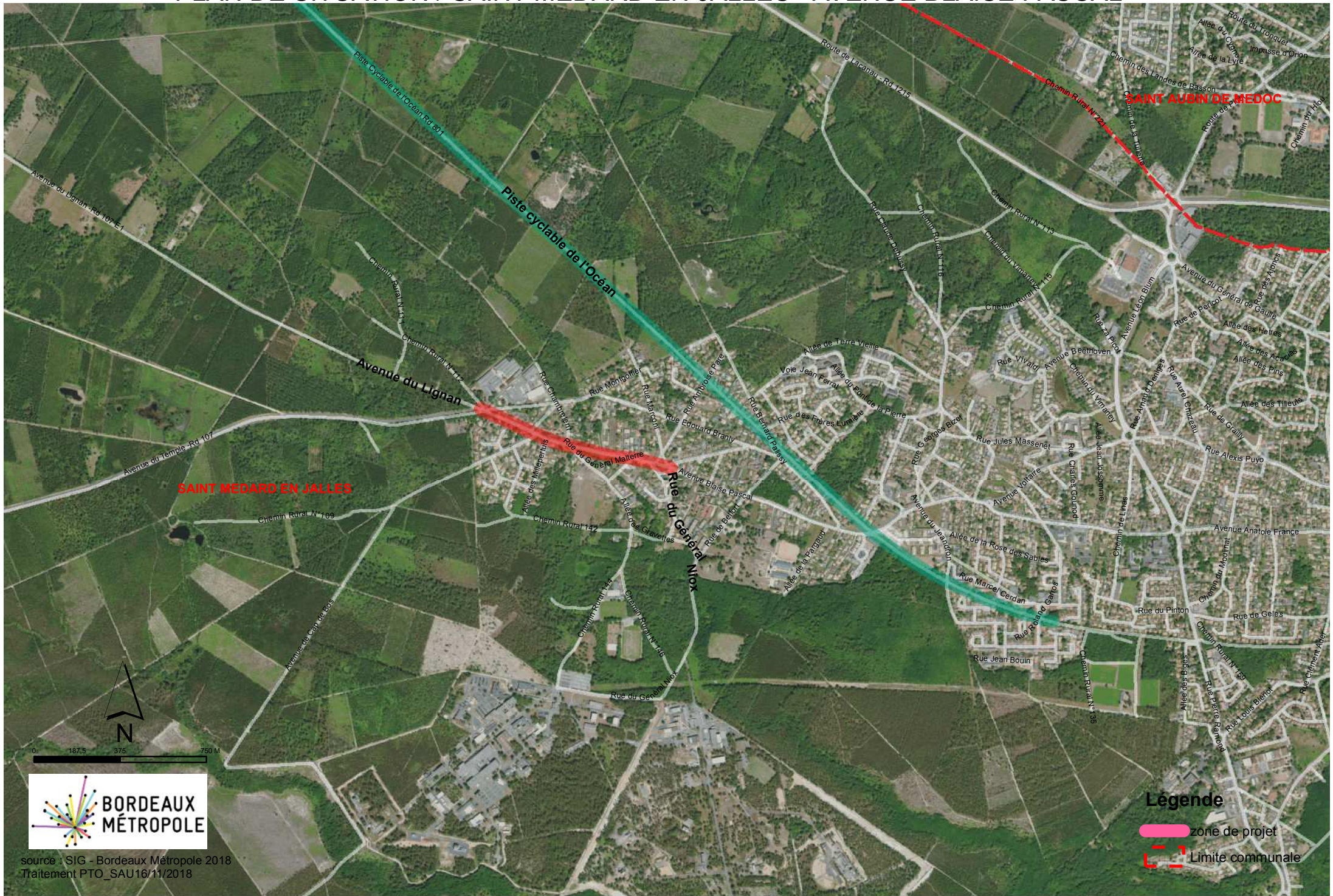
**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser les modalités, et à en fixer la date de lancement effectif et la date de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>30 JANVIER 2019</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>30 JANVIER 2019</b>	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PUJOL

# PLAN DE SITUATION / SAINT MEDARD EN JALLES - AVENUE BLAISE PASCAL



source : SIG - Bordeaux Métropole 2018  
Traitement PTO\_SAU16/11/2018